



INTERVENTION ORALE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU CAMEROUN

24ème session du Conseil des droits de l'Homme – Examen périodique universel
Genève – 18 septembre 2013

Monsieur le Président,

La **FIDH** et son organisation membre au Cameroun, la **Maison des droits de l'Homme (MDH)**, se félicitent des engagements pris par les autorités camerounaises à l'occasion de l'EPU et les appellent à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations ayant reçu leur approbation, notamment celles relatives à la révision des législations discriminatoires à l'égard des femmes et attentatoires à la liberté de la presse et d'expression.

Nos organisations regrettent néanmoins que l'ensemble des **recommandations relatives à la protection des défenseurs des droits de l'Homme, ainsi qu'à la dépenalisation de l'homosexualité et à la protection des personnes LGBTI aient été refusées**. En effet, en dépit des déclarations de la délégation gouvernementale devant le Conseil selon lesquelles «*les personnes LGBTI n'étaient pas pourchassées au Cameroun*», le 15 juillet 2013, **Eric Ohena Lembembe**, directeur exécutif de la Fondation camerounaise de lutte contre le sida et journaliste engagé dans la défense des droits des LGBTI, a été retrouvé assassiné à son domicile à Yaoundé, après que celui-ci ait été torturé et battu.

Dans la nuit du 16 au 17 juin 2013, des personnes non identifiées ont pénétré dans les bureaux de **Maître Michel Togué**, avocat connu pour la défense des droits des personnes LGBTI et conseiller juridique du Réseau des défenseurs des droits humains de l'Afrique centrale (REDHAC). Maître Togué est régulièrement victime de filatures, d'actes d'intimidation par téléphone ou par email et de menaces d'enlèvement de ses enfants et le qualifiant de «*pédé*». Ces faits se situent dans un contexte où d'autres défenseurs des droits de l'Homme font l'objet de harcèlement et de menaces, visant notamment des membres de leur famille. **Maximilienne Ngo Mbé**, directrice exécutive du REDHAC, a ainsi reçu des menaces violentes par sms, et des individus ont tenté d'enlever son fils alors qu'il se trouvait à l'école. En septembre 2012, sa nièce a été enlevée et violée à la sortie de l'école.

Depuis plusieurs mois, les menaces ciblant les militants associatifs, avocats et associations engagés dans la défense des droits des LGBTI se sont multipliées. Alors que des plaintes ont été dûment déposées, aucune enquête sérieuse n'a été menée et aucune mesure de protection n'a été prise pour garantir la sécurité des personnes et associations visées.

Le Cameroun doit de toute urgence mettre en œuvre l'ensemble des recommandations qui lui ont été formulées pendant l'EPU afin de garantir la sécurité de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme, en particulier ceux engagés dans la défense des droits des LGBTI.

Je vous remercie.